



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Convocation affichée le 22 mars 2021

Le vendredi vingt-six mars deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt et un, convocation affichée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, Mme Nathalie PAULON, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Jérôme MOGENIER qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, Mme Véronique THOLLET qui donne pouvoir à M. Jean-François THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération : Vote du Compte Administratif du budget général 2020.
- 2) Délibération : Vote du Compte de Gestion du budget général 2020.
- 3) Délibération : Vote de l'affectation de résultat du budget général 2020.
- 4) Délibération : Vote du Compte Administratif du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.
- 5) Délibération : Vote du Compte de Gestion du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.
- 6) Délibération : Vote de l'affectation de résultat du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.
- 7) Délibération : Vote du Compte Administratif 2020 du C.C.A.S.
- 8) Délibération : Vote du compte de Gestion du C.C.A.S 2020.
- 9) Délibération : Délibération : Intégration du résultat 2020 du budget du C.C.A.S.
- 10) Délibération : Vote des subventions versées aux organismes de droits privés pour l'année 2021.
- 11) Délibération : Vote du budget primitif général 2021.
- 12) Délibération : Vote du budget primitif du Service de l'Eau et l'Assainissement 2021.
- 13) Délibération : Permis citoyen-Conventions- modalités.
- 14) Délibération : Convention relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne.
- 15) Délibération : Tarif des redevances eau potable et assainissement pour l'année 2021.
- 16) Délibération : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne-Travaux d'enfouissement des réseaux électriques- Rue des Mathurins et Départementale 215.
- 17) Comptes rendus.
- 18) Questions diverses.

Le compte rendu de la séance du 12 février 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) Délibération : Vote du Compte Administratif du budget général 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE 1^{ère} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Davy Brun, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS
Report 2019		292 561,79 €		386 490,93 €	103 703,10 €	316 940,38 €
Opérations de l'exercice 2020	345 505,38 €	91 300,77 €	575 890,21 €	743 621,59 €	921 395,59 €	834 922,36 €
Total	345 505,38 €	383 862,56 €	575 890,21 €	1 130 112,52 €	921 395,59 €	1 513 975,08 €
Résultats de clôture 2020		38 357,18 €		554 222,31 €		592 579,49 €
Restes à réaliser 2020	58 159,17 €				58 159,17 €	
Résultats définitifs	19 801,99 €			554 222,31 €		534 420,32 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget général 2020.

2) Délibération : Vote du compte de Gestion du budget général 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Davy BRUN,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget général 2020.

3) Délibération : Vote de l'affectation de résultat du budget général 2020.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 554 222,31€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

PREVISIONS BUDGETAIRES	MONTANT EN EUROS
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 38 357,18€
Reste à réaliser	- 58 159,17€
Affectation complémentaire en réserve	+19 801,99 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 534 420,32 €

4) Délibération : Vote du Compte Administratif du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard FABRE, 1^{ère} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Davy BRUN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT QUIERS

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS
Report 2019		269 898,74 €		197 013,02 €		466 911,76 €
Opérations de l'exercice 2020	49 486,37 €	15 516,81 €	23 903,45 €	45 463,28 €	73 389,82 €	60 980,09 €
Total	49 486,37 €	285 415,55 €	23 903,45 €	242 476,30 €	73 389,82 €	527 093,11 €
Résultats de clôture 2020		235 929,18 €		218 572,85 €		454 502,03 €
Restes à réaliser 2020	116 504,60 €	11 896,00 €			116 504,60 €	11 896,00 €
Résultats définitifs		131 320,58 €		218 572,85 €		349 893,43 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.

5) Délibération : Vote du Compte de Gestion du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Davy BRUN,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.

6) Délibération : Vote de l'affectation de résultat du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement 2020.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 218 572,85€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2020**

PREVISIONS BUDGETAIRES	MONTANT EN EUROS
Résultat d'investissement de l'exercice	+ 235 929,18 €
Reste à réaliser	-104 608,60 €
Affectation complémentaire en réserve	+ 0€
Excédent de fonctionnement reporté	+ 218 572,85 €

7) Délibération : Vote du Compte Administratif 2020 du C.C.A.S

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE 1^{er} Adjoint, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de créances à recouvrer, le détail dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif accompagné du compte de gestion du comptable du Trésor Public.

Considérant que M. le Maire Davy BRUN, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de l'année 2020 propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Report 2019		8 293,08 €	8 293,08 €
Dépenses 2020		11 975,00 €	11 975,00 €
Recettes 2020		8 000,00 €	8 000,00 €
solde d'exécution 2020		4 318,08 €	4 318,08 €

Approuve à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

Monsieur le Maire, Davy BRUN (ordonnateur) exclue du vote ;

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés.

8) Délibération : Vote du compte de Gestion du C.C.A.S 2020.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020.

9) Délibération : Intégration du résultat 2020 du budget du C.C.A.S.

M. le Maire rappelle que suite à la dissolution du budget C.C.A.S au 31 décembre 2020, il y a lieu d'affecter le résultat de clôture 2020 définitif du budget du C.C.A.S à celui du budget général de la commune.
Vu la délibération C.C.A.S N° 2020/04 du 17 septembre 2020, portant sur la dissolution du C.C.A.S,
Vu la délibération du conseil municipal N° 2020/57 du 18 décembre 2020 portant sur la dissolution du C.C.A.S,

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- d'intégrer le résultat 2020 du C.C.A.S au budget général de la commune
- d'inscrire, à la section fonctionnement du budget 2021 de la commune, les montants suivants :

Recettes		Dépenses	
Article		Article	
002	+4 318.08€	658821	+4 000.00€
		658822	+ 318.08€

10) Délibération : Vote des subventions versées aux organismes de droits privés pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter l'octroi des subventions versées aux organismes de droits privés, pour l'année 2021, le montant total de quatorze mille quatre cent quarante euros et cinquante centimes (14 440.50 €).

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Croix Rouge Française de MORMANT	200.00 €
Quiers Animations	10 000.00 €
	Versement effectué à la reprise des activités
Gym'Quiers	800.00 €
Club des Bleuets de QUIERS	2300.00 €
Comité de Défense des Chats Libres	200.00 €
Piscine de NANGIS	200.00 €
Tennis Club de NANGIS	200.00 €
Prevention Routière	200.00 €
Point Autonomie Territorial de MELUN	301.50 €

11) Délibération : Vote du budget primitif général 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de voter le budget général 2021 de la commune qui s'équilibre en recette et en dépenses.

Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
580 920,26 €		1 254 850,40 €	

12) Délibération : Vote du budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de voter le budget primitif du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2021 de la commune qui s'équilibre en recette et en dépenses.

Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
2 251 872,38 €		255 909,34 €	

13) Délibération : Permis citoyen- Conventions- Modalités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 et suivants,
Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :
Décide**

Article 1 :

D'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la participation au permis de conduire automobile versé directement aux « Auto-école » de la formation à la conduite comme indiqué dans les conventions jointes à cette délibération,

Article 2 :

Les « Auto-école » participantes au permis citoyen sont :

CHAMPION	35, rue Noas Daumesnils 77370 NANGIS
WINNERS PERMIS	19, rue d'Andrezel 77720 MORMANT
WINNERS PERMIS	16, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77370 NANGIS
LIGNE DE CONDUIT	C.C. MARKET rue de Vilpré 77540 ROZAY EN BRIE

Article 3 :

De fixer le montant de la participation financière à 200.00 € par bénéficiaire pour l'année 2021.
Cette somme sera directement versée à l'Auto-école sélectionné par le bénéficiaire.

Article 4 :

D'approuver les conventions à passer avec chaque Auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite participation financière.

Article 5 :

D'autoriser M. le Maire à signer les conventions jointes à cette délibération et tous les documents relatifs à ce permis citoyen.

Article 6 :

Que les dépenses en résultant seront imputées au budget général 2021,

Article 7 :

Dit que les bénéficiaires devront effectuer 10 heures de travaux d'intérêt généraux au sein de la commune.

Article 8 :

Dit que le bénéficiaire ou son responsable légal s'engage à rembourser l'aide financière en cas de non-respect de la charte d'engagement.

14) Délibération : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

Article 1 :

La convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et Marne, est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le dit document cadre et ses éventuels avenants.

15) Délibération : Tarifs des redevances eau et assainissement pour l'année 2021 (Abroge la délibération N° 2021/05 du 12 février 2021).

Considérant le projet de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement et de la construction d'une nouvelle station d'épuration, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante l'augmentation des redevances eau potable et assainissement collectif pour l'année 2021 :

Il est proposé les tarifs suivants :

- Redevance de l'eau potable pour l'année 2021 : 0,80 € m3
- Redevance d'assainissement collectif pour l'année 2021 : 1,50 € m3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

• **Décide** de l'augmentation des tarifs des redevances pour l'année 2021 comme suit:

- Redevance pour l'eau potable s'élèvera à 0,80 € m3
- Redevance pour l'assainissement s'élèvera à 1,50 € m3

• **Décide** de supprimer la redevance assainissement individuel pour tous les abonnés n'étant pas reliés au réseau d'assainissement collectif.

M. le Maire présente le courrier qui sera distribué aux administrés.

16) Délibération : Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques année 2021- Rue des Mathurins et Départementale 215.

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue des Mathurins et Route Départementale 215 hameau les Loges. Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 29 710.00 € HT pour la basse tension, à 64 063.00 € TTC pour l'éclairage public et à 70 847.00 € TTC pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue des Mathurins et Route Départementale 215 hameau les Loges.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

17) Comptes rendus :

- Services Périscolaires
- RPI
- CCBN- Commission patrimoine
- Foyer résidence
- Commission Impôts directs

18) Questions diverses :

Cimetière communal- Jardin du Souvenir- Pose de plaques individuelles à la charge de la commune.
Réfection des trottoirs rue du Puits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43